Nations Unies S/PV.8505

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2019
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8505e séance (privée) du conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 9 avril 2019, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 9 avril 2019, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8505e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, Colin Stewart, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Stewart.

Les membres du Conseil, M. Stewart et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

19-06035 (F) 100419 100419

Merci de recycler